

CONDITIONS GÉNÉRALES

LA SIGNATURE LORS DE LA RÉSERVATION DE LA LOCATION ENTRAÎNE L'ACCEPTATION DE TOUTES LES CONDITIONS SUIVANTES:

1. Lors de la réservation d'un véhicule, il faudra verser un acompte de 30% sur le montant total de la location. Si le client annule la réservation effectuée, les pénalités suivantes seront appliquées sur l'acompte versé:
 - Si l'annulation est communiquée 30 jours avant le début de la location 50%
 - Si l'annulation est communiquée entre 30 et 16 jours avant le début de la location80%
 - Si l'annulation est communiquée moins de 16 jours avant le début de la location..... 100%
2. Le montant total de la location réservée devra être versé avant le départ, en espèces, ou par chèque bancaire certifié. Une caution, d'un montant minimum de 600,00 Euros, qui garantie le bon usage et une restitution correcte du véhicule, sera également déposée et payée par carte de crédit (Visa, Diners ou American Express).
3. Il ne sera pas recevable, de la part du client, de demander une indemnisation si, pour cause de force majeure ou pour une cause fortuite, le véhicule ne pourrait être remis par le loueur le jour convenu.
4. Si le locataire décide, de manière unilatérale, de commencer plus tard que prévu la location ou de la terminer avant, il n'aura le droit à aucun remboursement.
5. Le véhicule pourra être remis ou rendu dans n'importe lequel des établissements du CENTRE DE LOCATION se trouvant sur le territoire national, il est sous entendu que le lieu de la remise et de la restitution sera le même et qu'elles auront lieu durant les jours et aux horaires ouverts au public.
6. Il est expressément interdit d'utiliser le véhicule pour réaliser des activités contraires à la morale, aux lois et aux bons usages. Il est expressément interdit de transporter un nombre supérieur de personnes que celui permis par la loi, de l'utiliser comme une voiture de course, de transporter des marchandises ou des objets interdits par notre législation, d'en céder l'usage à titre onéreux ou lucratif, tout comme cacher ou enlever les anagrammes de la société.
7. L'utilisateur répondra de toute sanction ou amende qui lui serait imposée pour avoir enfreint les dispositions en vigueur. Il sera également responsable dans le cas suivant : si par sa faute, le véhicule est retenu ou saisi, il devra prendre à ses frais le manque à gagner du loueur pendant toute la période d'indisponibilité du véhicule, payant pour chaque jour de saisie du véhicule le montant du prix de la location du véhicule selon le modèle et le tarif en vigueur.
8. En cas de paralysie du véhicule pour une cause imputable exclusivement au client, celui-ci sera responsable des préjudices dérivant de cette paralysie.
9. Le véhicule loué devra être rendu dans de bonnes conditions hygiéniques : l'intérieur devra être propre et les WC et les réservoirs d'eaux résiduaires convenablement vidés. Si tel n'était pas le cas, l'utilisateur accepte de payer la somme fixe de 100,00 Euros.
10. Si le client désire prolonger la location du véhicule après les dates fixées, il devra le faire savoir à la CENTRAL DE LOCATION à l'avance, au moins 3 jours avant la fin du contrat. L'éventuelle confirmation de la prorogation dépend de la disponibilité dont dispose à ce moment là le loueur, qui ne s'engagera donc aucunement au préalable. Tout retard lors de la remise du véhicule, non autorisé, ni dû à un cas de force majeure, sera pénalisé par un tarif journalier trois fois supérieur à la quantité convenue dans le contrat.
11. Le véhicule objet de ce contrat, est assuré selon la loi, avec une franchise d'un montant de 600,00 Euros. Ainsi, en cas de sinistre durant la durée effective d'application du contrat de location, c'est le client qui assumera ledit montant et qui, à partir de maintenant, autorise à ce qu'il soit compensé, si tel est le cas, par la caution versée. Les responsabilités civiles dérivant de faits ou de circonstances stipulés ou non dans la police d'assurance, seront exclusivement à la charge du client.
12. La caution sera rendue après que le véhicule ait été examiné par le service technique qui, en cas de dégâts dus à un mauvais usage, indiquera sur une note détaillée, le montant que le client devra verser, autorisant le client à compenser ce montant avec la caution déposée. Au cas où l'estimation des dégâts ne serait pas possible immédiatement, le loueur disposera de 30 jours pour restituer, si tel est le cas, le montant restant de la caution, après avoir déduit le coût de réparation des dégâts ou des dommages causés. Si la facture n'est pas encore établie, et par conséquent, la quantité à payer pour avoir utilisé le véhicule loué, les sanctions et autres concepts, sont encore en attente d'être réglés, le client autorise à compenser ce montant par le débit de la carte de crédit correspondante signée à cet effet.
13. Le Centre de location se réserve le droit de modifier le véhicule réservé le jour même de la remise du véhicule et de le remplacer par un autre de la même catégorie et/ou places ou par un autre d'une catégorie supérieure.
14. La non présentation le jour de récupération du véhicule aura les mêmes effets que l'annulation, avec une pénalité de 100% de la valeur totale du loyer du convenu.